



Légende

Administratif
 - - - Limite communale

Modélisation hydraulique
 - Cotes d'inondation (mNGF)

Zonage réglementaire
 - Bande de sécurité en arrière de digue (R1)
 - Vallons sur lesquels s'applique le R0

		ENNEUX	
		ZFU	Zones réglementaires
		AZU	CU
ALEAS	Area à risque	R1	R2
	Area faible à modérée	R2	R3

0 50 100 m
 Echelle : 1/5 000



PREFECTURE DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE CANNES

**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
 NATURELS PRÉVISIBLES RELATIFS
 AUX INONDATIONS**

PORTER À CONNAISSANCE Pour le Préfet,
 Le sous-préfet de Nice-montagne
 SPM-4483

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
 SECTEUR EST 1/5000
 Yoann TOUBHANS
 Janvier 2020

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018
 ENQUÊTE DU :
 APPROBATION DU PPR :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
 ET DE LA MER